

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix, le 17 juin à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Denis BANDELIER, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Daniel BOUR, Monique DINET, Xavier DOMON, Jean-Jacques DUPREZ, Arlette ECABERT, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Bernard LAVAL, Jean LOCATELLI, Robert NATALE, Françoise PELCAT, Jean-Marc PELLETIER, Jean-Claude TOURNIER, Elghazi ZOUNDARI **membres titulaires** et Patrice DUMORTIER, Hamid HAMLIL, Pierre VOGELWEID **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Daniel BOUR à Daniel KUNTZ (à partir du point n° 19), Claude GIRARD à Hamid HAMLIL, Bernard LIAIS à Jean-Claude JACOB, Sylvie MANZONI à Pierre VOGELWEID, Thierry MARCJAN à Monique DINET, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Jean-Claude TOURNIER, Bernard TENAILLON à Christian RAYOT, André THEVENOT à Patrice DUMORTIER,

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Daniel BOUR (à partir du point n°19), Laurent BROCHET, Marcel BRUNGARD, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Bernard LIAIS, Évelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Thierry MARCJAN, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON, André THEVENOT.

Assistaient à la séance : Monsieur Eric GILBERT, Nicolas PETERLINI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
10/06/10	11/06/10	En exercice	32
		Présents	23
		Votants	28

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

La secrétaire de séance est désignée parmi les membres titulaires présents. Josette BESSE est désignée.

2010-03-19 – OPAH

Rapporteur : Xavier DOMON

Vu la convention d'OPAH n° 9020061 signé le 2 novembre 2006,

A- Décompte financier

Depuis le démarrage de l'opération en novembre 2006, la commission OPAH de la CCST a instruit 94 dossiers et a attribué un montant total de subventions de près de **280 000 €** (fonds propres CCST).

Les subventions extérieures se montent quant à elles à plus d'1 million d'euros (920 000 € pour l'ANAH et 110 000 € pour le Conseil Général) pour des travaux d'un montant total de près de 4 400 000 €

Logements collectifs : 79 réhabilitations-améliorations, 17 créations

Propriétaires occupants : 63 améliorations

Le montant initial budgété par la CCST pour la durée de l'opération, soit 4 années de suivi-animation, se monte à 347 500 €.

La convention d'opération a été signée le 2 novembre 2006 et prendra donc fin au 1^{er} novembre prochain.

Un bilan positif :

Les objectifs de l'OPAH de la CCST ont été remplis, et cette opération semble largement positive pour les services de l'ANAH.

En effet, l'OPAH a contribué à diversifier le parc de logements et à augmenter l'offre en logements locatifs privés mais elle a également permis à des propriétaires occupants de bénéficier de subventions pour améliorer le confort de leur logement.

Etat des crédits consommés :

Année	Liquidés
Année 2007	8 049,00 €
Année 2008	29 803,00 €
Année 2009	40 777,00 €
Année 2010	38 495,00 €
	117 124,00 €

Etat des crédits engagés :

<i>Crédits engagés non liquidés</i>
161 923,00 €

A ce jour, les crédits restants de la CCST s'élèvent à **68 453 €** pour terminer l'opération.

Au vu des dossiers à venir (en cours de montage + contacts avancés avec Urbam), le montant disponible restant risque de s'avérer insuffisant.

D'après l'expérience d'Urbam Conseil, un complément budgétaire de 60 000 € serait nécessaire afin de boucler l'opération et répondre aux demandes des propriétaires jusqu'à la fin de l'opération (délibération pour décision modificative).

Dans la négative, il conviendra d'établir des priorités et des critères d'attribution, les demandes ne pouvant pas toutes être honorées.

Dans tous les cas, il conviendra d'établir un avenant à l'OPAH afin de préciser ces nouveaux éléments.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser un complément budgétaire afin de finaliser l'opération
- d'affecter les crédits nécessaires au BP 2010 par le biais de la DM n° 1 (d)

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le
Et publication ou notification le**

Le Président,

Le Président,